

La Grande Montet

RÈGLEMENT 2026

Article 1 : Descriptif des courses

Les courses se déroulent le dimanche 5 avril 2026.

La Grande Montet est une course de ski de randonnée nocturne avec deux arrivées aux choix des coureurs.

Le départ de la course se fera à 18h sous format Mass start et partira du bas de la piste de la Pierre à Ric au-dessus de la gare du télécabine de Plan Joran.

Cette course est ouverte aux participant.e.s à partir de la catégorie U18 ,le port du casque est absolument obligatoire.

La Logan est une montée sèche, d'une distance de 2,9km avec un dénivelé positif de 711m .
La Point de vue est une montée sèche, d'une distance de 5,1 avec un dénivelé positif de 1088m.

Article 2 : Tarifs et inscriptions

Les inscriptions se font sur internet, sur le site de la FFME.

Pour les deux courses, le montant payé de 30€ correspond au droit de participation à la course, à l'accès au ravitaillement et au repas d'après course (Grand barbecue + Dessert).
Ce tarif n'inclut pas les frais de dossier.

Les inscriptions se feront uniquement en ligne, jusqu'au samedi 5 avril 2026 à 00h00.

Article 3 : Conditions d'admission

Conformément à la loi du 23 mars 1999 et à la circulaire de janvier 2008, les inscriptions ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence FFCAM (Fédération nationale des Clubs Alpains de Montagne) ou FFME (Fédération Française de la Montagne et de l'Escalade), ou FFS (Fédération Française de Ski) en cours de validité.

Pour les non licenciés et licenciés d'une fédération autre que celles précitées, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique : « du sport en compétition » ou « du ski alpinisme en compétition » ou « du ski de randonnée en compétition » datant de moins d'un an est exigé, ainsi que l'achat d'une licence FFME journée à 6€.

Le dossier d'inscription comprend aussi le formulaire rempli et le paiement. Tout dossier incomplet ne sera pas pris en compte.

Il faut au minimum faire partie de la catégorie U18 (2008-2009) pour participer à la Grande Montet .

Les certificats mentionnant d'autres activités sportives que celles citées ci-dessus ne seront pas acceptés.

Sans certificat médical ou licence transmis avant le départ, le coureur se verra refuser l'accès au départ.

Tout engagement est ferme et définitif, il implique l'acceptation complète du règlement.

Article 4 : Sécurité et assistance

Pour la course Point de vue une barrière horaire à 19h sera appliquée à Logan .

Pour les 2 courses le délai maximum pour franchir les lignes d'arrivée est de 2h soit 20h .

Tout coureur abandonnant la course doit l'indiquer aux organisateurs.

Tout participant doit remettre son dossard à l'arrivée .

La redescente non chronométrée se fait obligatoirement par l'itinéraire de montée en adaptant leurs vitesses afin de respecter les coureurs montant.

Le non-respect de ces règles entraînera la mise hors course immédiate du coureur.

Mise hors course :

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

- Absence de dossard
- Non-respect du milieu naturel et des lieux traversés,
- Jet de détritrus,
- Non-respect d'une décision médicale,
- Manque de respect envers l'organisation et les bénévoles de la course.

Toute personne souhaitant porter une réclamation devra le faire à l'arrivée auprès du directeur de course dans un délai de 30 minutes suivant l'émission des classements. Celui-ci prendra sa décision définitive après audition des parties. Toute décision est sans appel.

Article 5 : Matériel obligatoire

Tout coureur s'engageant sur la Grande Montet doit être équipé du matériel suivant :

- Skis de 50 mm de largeur minimum sous le pied avec carres métalliques
- Casque (type ski/escalade/alpinisme)
- Skis avec fixations permettant le blocage du talon à la descente :
Hommes : longueur minimum 160 cm, poids minimum ski + fixation : 750 grammes, soit 1500 grammes la paire
Femmes : longueur minimum 150 cm, poids minimum ski + fixation : 700 grammes, soit 1400 grammes la paire
- Chaussures :
Hommes: poids minimum 500 grammes, soit 1000 grammes la paire
Femmes : poids minimum 400 grammes, soit 900 grammes la paire
- Bâtons : diamètre maximum de 25 mm
- Peaux de phoques : couvrant au moins 50% de la surface et 50% de la longueur du ski
- Port du dossard
- Lampe frontale

Une vérification du matériel sera réalisée avant le départ de la course. Tout manquement à ce matériel obligatoire sera un motif d'interdiction de participation à la course.

Article 5.1 : Matériel recommandé

- Coupe-vent
- Réserve d'eau de 500 ml
- Vêtements chauds pour la redescente après l'arrivée au sommet, à mettre dans le sac coureur, transporté au sommet

Article 6 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards pourra être fait :

Au télécabine de Plan Joran de 16h à 17h30

Article 7 : Planning des courses

17h à 17h45 : Dépose des sacs coureurs avec affaires de rechange au télécabine

Le retrait des dossards doit être fait par la personne elle-même, sur présentation d'une pièce d'identité.

17h50 : Briefing de départ

18h: Départ des deux courses

A partir de 19h30 : repas d'après-course restaurant l'Argentero

Remise des prix : l'Argentero

Article 8: Annulation de la participation à la course

Un remboursement de l'inscription pourra uniquement être réalisé :

- Pour raison médicale, sur présentation d'un certificat médical attestant que la personne ne peut pas participer à la Grande Montet
- Pour cause de manque d'enneigement ne permettant pas de tracer un parcours annexe au parcours initialement prévu, sur demande du participant

Les frais de dossier ne seront pas remboursés.

Article 9 : Droit à l'image

Les participants qui s'inscrivent à la course acceptent d'être pris en photo et filmés, et que les images réalisées soient diffusées sur divers supports de communication par l'organisation, ses partenaires ou la presse durant la durée maximum prévue par la loi.

Article 9.1 – Informatique et libertés

Conformément à la législation en vigueur, le ou la participant(e) dispose du droit d'accès, de rectification ou d'opposition sur les données informatisées personnelles le concernant.

Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les opérations d'informations commerciales, les résultats et la presse.

Article 10 : Assurances

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par les organisateurs. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence et il incombe aux autres participants de contracter une assurance individuelle accident.

Article 11 : Modification et annulation de la course

L'organisation se réserve le droit d'annuler la course ou de changer le parcours en cas de forces majeures (catastrophes naturelles, attentats, conditions d'enneigement insuffisantes). Jusqu'au départ, l'organisation se réserve le droit de modifier ou d'annuler la course si les conditions ne le permettent pas.

Tout changement de parcours sera communiqué aux coureurs, par mail s'il est décidé suffisamment en amont, sur les réseaux sociaux, le site internet et le jour de la course par affichage spécifique sur le lieu de départ.

Article 12 : Classement et remise des prix

Le classement suivant sera réalisé, pour la Lognan :

- Scratch – H/F
- Moins de 20ans – H/F

Le classement suivant sera réalisé, pour la Point de vue :

- Scratch – H/F
- Moins de 20ans – H/F

Seulement les catégories suivantes seront récompensées :

- Scratch – H/F des deux courses .

Article 14 : Conditions générales

Le simple fait de s'inscrire de son plein gré à cette épreuve entraîne l'acceptation sans aucune restriction du présent règlement et engage le concurrent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve, dégageant ainsi de toute responsabilité les organisateurs en cas d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve et découlant du non-respect de ce règlement.

L'organisation

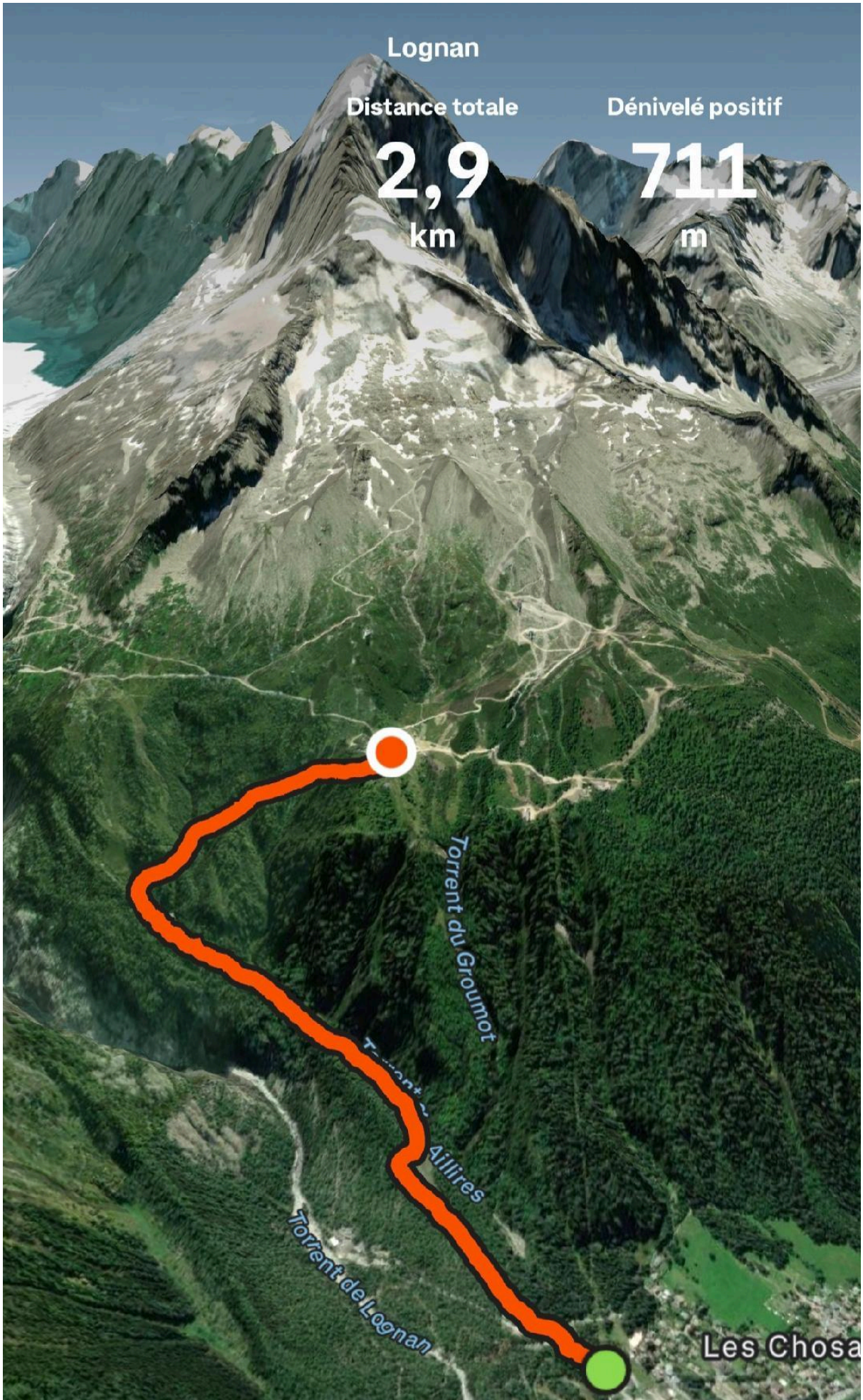
Lognan

Distance totale

2,9
km

Dénivelé positif

711
m



Les Chosa

point de vue

Distance totale

5,1
km

Dénivelé positif

1 088
m

